

**CATASTROPHES NATURELLES RECONNUES  
- RÉPARATION DES DOMMAGES MATÉRIELS  
DIRECTS - DEMANDE DE SUBVENTION**

**RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT**

Lors des intempéries des 4 au 6 et 8 novembre 2011, le réseau routier départemental ainsi que deux des six ports départementaux ont subi d'importants dommages matériels liés aux inondations, coulées de boues et chocs mécaniques liés à l'action des vagues. Afin de procéder aux réparations, le Département sollicite une subvention auprès des services de l'Etat pour un montant total de dépenses de 2 708 365,64 € HT, dont 2 306 975 € HT pour les routes et 401 390,64 € HT pour les ports.

Lors des intempéries des 4 au 6 et 8 novembre 2011, le réseau routier départemental et deux des six ports départementaux ont subi d'importants dommages suite aux inondations, coulées de boues et chocs mécaniques liés à l'action des vagues.

Face à de tels événements climatiques, les collectivités locales peuvent bénéficier de l'attribution de subventions d'équipement afin de procéder à la réparation des dommages.

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle NOR N° COT/B/11/18700/C en date du 7 octobre 2011, le Département sollicite une subvention auprès des services de l'État pour un montant total de dépenses estimé à 2.708.365,64 € HT, dont 2.306.975 € HT au titre des dégâts causés aux routes départementales et 401.390,64 € HT pour ceux causés aux ports départementaux suivant la liste annexée au présent rapport.

Il est précisé que les taux de subvention pouvant être attribués au Département ne pourront pas excéder 30 % du montant sollicité, selon les dispositions prévues par ladite circulaire.

**En conclusion, je vous propose :**

1°) de solliciter la participation financière de l'État à hauteur de 30 % du montant prévisionnel total des travaux de réparation des dommages matériels directs résultant des catastrophes naturelles reconnues des 4 au 6 et 8 novembre 2011, pour les opérations suivantes, détaillées dans les tableaux joints en annexe, étant précisé que :

➤ **concernant les routes départementales :**

- le montant prévisionnel total des travaux pour la remise en état à l'identique des infrastructures endommagées s'élève à 2 306 975 € HT, dont 338 136 € HT de travaux réalisés en urgence ;

➤ **concernant les ports départementaux de :**

- Menton, le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 244 000 € HT dont :
  - 144 000 € pour les travaux de remise en état de la digue de protection ;
  - 100 000 € pour les travaux de remise en état du mur de la digue ;
  
- Villefranche-Santé, le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 157 390,64 € HT, dont :
  - 45 474,27 € HT pour la structure du quai croisière ;
  - 25 438,36 € HT pour le débarcadère ;
  - 72 068,68 € HT pour le dallage en pierres ;
  - 14 409,33 € HT pour les travaux de remise en état de l'appontement ;

2°) d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

**INTEMPERIES SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES DES 4 AU 6 ET 8 NOVEMBRE 2011  
CLASSEMENT PAR COMMUNES**

<b>COMMUNES - RD</b>	<b>DEGATS</b>	<b>Montant HT des travaux réalisés en urgence</b>	<b>Estimation sommaire ou devis HT</b>
RIGAUD RD 6202 PR 65 +000	Reprise d'encrochements de la RD 6202 sur 20 ml le long de la voie des chemins de fer de Provence (CP) et de la RD.		46.728 €
AIGLUN RD 10-PR 14+000	Eboulement avec reprise grillage		16.150 €
ANDON RD 79-PR 10+90	Eboulement avec reprise grillage		5.273 €
ANTIBES RD 6098 - PR 24+500	Reprise des protections en encrochement	5.535 €	188.020 €
BIOT / ANTIBES RD 504 PR 0+400 – OA 504/10	Affouillement suite crue de la rivière à reprendre sous fondation	1.056 €	30.330 €
BERRE LES ALPES RD 215-PR 3+100	Affouillement	10.665 €	
CASTELLET LES SAUSSES (04) 11D03329 - RD 2202-PR 50+450	Travaux de confortement de la chaussée par trois séries d'ancrages. Convention avec département 04. <i>Estimation en cours</i>	242.121 €	500 000 €
ENTRAUNES RD 2202 PR 14+250	Affaissement chaussées. Protection contre l'affouillement du pied de talus. <i>Attendre fonte des neiges pour estimation.</i>		103.318 €
ESCRAGNOLLES RD 6085 PR016+850	Glissement de terrain à reprendre		22 978 €
GRASSE RD 9 PR 12 +500	Intempéries concernant un pont - le vallon a débordé et un mur a été emporté. <i>Pré estimation en cours.</i>		50 000 €
GREOLIERES RD 2-PR 39+000	Eboulement avec purge en urgence chaussée	4.043 €	5.601 €
LE BROCC RD 2209 OA 2209-050 Pont du bec de l'Esteron	Ouvrage d'art. <i>Estimation en cours</i>		20 000 €
LE TIGNET RD 2562 PR 2+550	Affouillement		96.445 €
MALAUSSENE RD 6202 PR 76+200 au 77 + 300	Renforcement de la digue de protection des bassins de L'Abblè		50 048 €
MALAUSSENE RD 6202-PR 77+650	Écran dynamique endommagé suite à un éboulement.	26.558 €	

MENTON RD 52 PR 3+790	Affouillements de l'ouvrage de soutènement de la promenade du soleil à reprendre en enrochement. <i>Estimation en cours.</i>	12.480 €	400 000 €
MENTON / SAINTE AGNES RD 22A PR 1+000 et 1 +750	Purge et pose d'un buton suite à éboulement <i>Estimation étude géotechnique en cours.</i>	4.636 €	30.000 €
PEGOMAS RD 109 PR 4 + 500 à 600	Affouillement à reprendre		42.916 €
PEGOMAS RD 209 PR001+070	Glissement de terrain <i>Estimation étude en cours</i>	1.850 €	27.293 €
PEGOMAS RD 309 PR001+250	Glissement de terrain à reprendre par géogrille		25.571 €
PEGOMAS RD 309 PR 2 +950	Soutènement de la chaussée et écoulement hydraulique à reprendre		137.287 €
PUGET THENIERS Digue du Var et de la RD 6202 PR 60+000 les Blanqueries	Reconstruction des digues qui protègent la route mais également la voie de CP. <i>Estimation en cours</i>	29.192 €	76.768 €
PUGET THENIERS Digue du Centre d'exploitation de Puget Théniers	Il s'agit de la digue de protection des garages de Puget-Théniers.		59.657 €
SAINT BENOIT (04) RD 6202 PR 52+100	Confortement d'un affouillement de mur. Convention avec Département 04		34.456 €

24 sous dossiers pour un montant total de 2.306.975 € dont :

- 338.136 € HT de travaux réalisés en urgence
- Travaux HT estimés sous réserve d'études complémentaires

**INTEMPERIES SUR LES PORTS DEPARTEMENTAUX  
DES 4 AU 6 ET 8 NOVEMBRE 2011**

<b>PORT</b>	<b>DEGATS</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>Montant HT des travaux réalisés en urgence</b>	<b>Estimation sommaire ou devis HT</b>
VILLEFRANCHE Santé	Dégradations importantes du quai croisière et du ponton.	Réparation d'urgence du quai croisière	45 474,27 €	
		Réparation d'urgence du quai/débarcadère	25 438,36 €	
		Réfection du parement	72 068,68 €	
		Reprise du ponton		14 409,33 €
MENTON	désorganisation de l'architecture des enrochements qui ont glissé en mer.	Le transport, l'aménée, la pose et le réglage des enrochements par voie maritime et contrôle terrestre		80 000 €
		coût des enrochements		54 000 €
		remise en place des blocs épars		10 000 €
	Dégradation de la digue.	Brossage, rejointoiement et remplacement des pierres manquantes et le traitement des pierres à la résine.		100 000 €

8 sous dossiers pour un montant total de **401 390,64 € HT**

dont :

- **142 981,31 € HT** de travaux réalisés en urgence
- Travaux HT estimés sous réserve d'études complémentaires